

LES 10 MESURES CLÉS POUR « AGIR URGEMMENT EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE DES ENFANTS ET DES JEUNES »

1

Élaborer une Stratégie nationale en faveur de la santé mentale des enfants et des jeunes.

Ce portage politique est indispensable pour favoriser une coordination interministérielle conséquente sur les enjeux de promotion, prévention, accès et qualité des soins de santé mentale. C'est une condition essentielle pour garantir le respect de chaque enfant à « jouir du meilleur état de santé possible » (article 24 de la CIDE). Cette nécessité a été rappelée par le Comité des droits de l'enfant des Nations unies dans ses observations de juin 2023.

2

Développer l'obtention de données détaillées sur la santé de l'enfant et de l'adolescent, dans une dynamique de suivi sur le long terme : données épidémiologiques d'incidence, de prévalence, de traitements spécifiques à la pédopsychiatrie etc. Cela peut passer par la création d'une unité spécifique de recherche en Santé publique de psychiatrie du bébé, de l'enfant et de l'adolescent, de la grossesse jusqu'à la majorité, financée avec des équipes dédiées.

3

Augmenter les ressources allouées aux services de soins, en particulier la pédopsychiatrie, en prévoyant des financements pérennes à la hauteur des besoins en soins psychiques. Cela doit reposer sur plusieurs éléments, notamment : un plan d'action décennal, une réorganisation de la psychiatrie infanto-juvénile dans une dynamique de « secteur » toujours territorialisée mais décloisonnée. Élargie à tous les acteurs du bassin de vie de l'enfant, cette dynamique doit être assouplie avec une priorité absolue donnée à la continuité et la cohérence du parcours de soin, un renforcement spécifique des espaces de soins de niveau 2, ainsi que l'augmentation des budgets alloués à la formation et à la recherche. Si ces dernières années, nous avons constaté une augmentation des appels à projets, ils ne peuvent se substituer à des solutions de financements pérennes et généralisés sur tout le territoire. La demande des professionnels de santé est d'augmenter de l'ordre de 2 milliards d'euros annuels supplémentaires en dix ans (1,5 milliard pour la psychiatrie et 0,5 milliard pour le niveau primaire de la santé mentale, c'est-à-dire la première détection des troubles via l'éducation nationale, la protection de l'enfance, la protection judiciaire de la jeunesse.).

4

Renforcer les dispositifs de prévention, de soutien à la parentalité et mettre en place des dispositifs de soutien aux aidants. Les espaces de prévention comme les Maisons des adolescents sont essentiels pour le premier contact auprès des enfants, la prise en charge de troubles légers et le repérage des troubles plus sévères. Un enfant ne grandit et n'évolue jamais seul. Par conséquent, c'est tout un entourage professionnel et familial/proche qui doit favoriser son bon développement. Les familles et les proches ne peuvent pas être oubliés. Ils doivent faire l'objet de nouveaux dispositifs pour être outillés, soutenus et jouer pleinement leur rôle dans l'accompagnement ou le rétablissement des enfants.

5

Mettre en place des campagnes de sensibilisation en faveur d'une vision positive de la santé mentale et promouvoir la santé mentale dans tous les espaces de vie des enfants. L'école fait partie des espaces privilégiés en matière de promotion de la santé, mais aussi de détection précoce des troubles psychiques et développementaux. Lors d'une inscription scolaire, chaque enfant devrait pouvoir avoir accès à une cartographie des structures de secteur pouvant l'accompagner en cas de détresse. De plus, dans le cadre du renforcement des compétences psychosociales, la mise en place de séances d'éducation à la santé mentale et la création de temps forts au sein de chaque établissement est importante (par exemple à partir de la Journée mondiale de la santé mentale le 10 octobre et les Semaines d'informations sur la santé mentale).

6

Soutenir la coordination des différents corps de métiers contribuant au bien-être, au développement de l'enfant, et aux soins psychiques. Cela implique de renforcer certaines spécialisations et de favoriser la coordination entre tous les professionnels : les pédopsychiatres, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, infirmiers, éducateurs, assistants sociaux etc. Il est nécessaire d'ouvrir la spécialisation pédopsychiatrie aux infirmiers, et pas uniquement aux infirmiers en pratique avancées. Il s'agit de mettre en place les conditions pour que le suivi du parcours de l'enfant soit le plus efficace possible. Cela nécessite du temps de travail en réseau. Ce travail en réseau doit, pour être efficace et incarné sur le plan humain, se développer avant tout à l'échelle géographique du bassin de vie de l'enfant.

7

Renforcer les dispositifs d'aller vers les enfants les plus éloignés du système de prise en charge, notamment par le biais des équipes mobiles de pédopsychiatrie et de la médiation en santé, en fonction des besoins de chaque territoire. Cela suppose de renforcer la présence d'interprètes dans ces équipes, qui doivent être formées aux enjeux transculturels.

8

Garantir une adaptation des Stratégies nationales et des dispositifs de prise en charge en fonction des besoins de chaque territoire et de leur hétérogénéité, en portant une attention spécifique sur les enfants des collectivités d'Outre-mer.

9

Créer des dispositifs de participation des enfants et des jeunes dans leurs parcours de soins, mais aussi en concertation avec les proches/la famille des enfants et des jeunes. C'est une condition essentielle pour favoriser la recherche de consentement de l'enfant dans le soin et ainsi améliorer la qualité globale du suivi.

10

Améliorer le dispositif « Mon soutien Psy » afin que les enfants, en particulier les plus vulnérables, puissent en bénéficier, dans l'attente d'un remboursement systématique de tous les actes de soins en santé mentale. Si l'augmentation du nombre de consultations remboursées peut contribuer à réduire la barrière financière d'accès à la psychothérapie, il est également essentiel d'entendre les recommandations des professionnels. Certains soulignent la nécessité de proposer deux consultations avec les parents/les proches, afin de prendre en compte l'écosystème de l'enfant et de garantir un accompagnement de qualité.

LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

Adeline Hazan, Présidente de l'**UNICEF France**

Farouk Amri, Président de l'**AKATIJ**

Pr Gisèle Apter, Présidente de la **Société d'information psychiatrique**

Patrick Baudouin, Président de la **Ligue des droits de l'homme**

Pascal Brice, Président de la **Fédération des acteurs de la solidarité**

Dr Amandine Buffière, Présidente de la **Fédération des centres médico-psycho-pédagogiques**

Patrick Cottin, Président d'honneur de l'**Association nationale des Maisons des adolescents**

Pr Bruno Falissard, Président de la **Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et des Disciplines Associées**

Daniel Goldberg, Président de l'**Union Nationale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales**

Dr Christophe Libert, Président de l'**Association des Psychiatres Infanto-juvéniles de secteur sanitaire et médico-social**

Gladys Mondière, Présidente de la **Fédération Française des psychologues et de psychologie**

Alexandre Prouteau, Président de l'**Association Française des Psychomotriciens Libéraux**

Marie-Jeanne Richard, Présidente de l'**Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques**

Hélène Roche, Secrétaire de l'**Association Protéger l'enfant**

Dr Deborah Sebbane, Présidente de l'**Association des jeunes pédopsychiatres et jeunes addictologues**

Romain Zupranski, Président de la **Fédération Française des Psychomotriciens**